

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES RÊVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 mai 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Céline FORTIN, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yvon BERHAULT, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Anne-Gaud MILLORIT, Thierry ROYER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2021-102

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 4

<p>ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) MODIFICATION DE CESSION DE PARCELLE - SARL GUEGUEN ANTHONY</p>
--

Par délibération n°2020-201 du 10 novembre 2020, le Conseil communautaire a autorisé la cession du lot n°12 (2 122 m²) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la SARL Guéguen Anthony

(charpente métallique, couverture, bardage). L'étude du projet immobilier a laissé entrevoir des difficultés, quant à la surface ainsi que la forme de la parcelle.

La SARL Guéguen Anthony sollicite Lamballe Terre & Mer pour modifier l'affectation de lot pour le projet : lot n°5 (2 510 m²) à la place du lot n°12 (2 122 m²). La SARL Guéguen Anthony construira sur site, un bâtiment-atelier pour son activité de charpente, et deux cellules d'activités destinées à la location.

Au regard de :

- L'avis de France Domaine du 21 mai 2021 estimant la valeur vénale de ce terrain à 75 300 € (30 € HT/ m²), avec une marge d'appréciation de 10%,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 18 février 2021 et du Bureau communautaire du 27 avril 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la cession du lot n°5 (2 510 m²) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor, au bénéfice de la SARL Guéguen Anthony (acquéreur) ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 75 300 euros HT, soit 30 euros HT du m²,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le cahier des charges de cession des terrains de l'espace d'activités, l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-201 du 10 novembre 2020.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	1 JUIN 2021
Affiché le	1 JUIN 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

1 JUIN 2021

Le Président,

Thierry ANDRIEU

